Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription PRINTEMPS 2019

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. **<u>Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS</u> :**
   Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre <u>quotient de ressources 2019 (</u>QR) à calculer en fonction de votre avis d'imposition 2018.
   Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.
   QR = <u>revenu imposable</u> / (12 x nombre de parts)
   Exemple : si revenu imposable = 28 000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28 000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. **<u>Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS :</u>**
   Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le <u>quotient de ressources</u>.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3e enfant*
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes	**49,25 euros**						

***A noter : Le tarif « 3ème enfant » ne pourra être appliqué que si tous les enfants sont inscrits sur les mêmes journées.**

Le bulletin d'inscription et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) **sont à transmettre à ADAPTE 95 :**

- **<u>Par courrier</u> : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE.**
- **<u>Sur place</u> :** auprès de la **direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS** lors des permanences d'inscription.
- **<u>Auprès de la CCVVS</u>** : 12 rue des frères Mongolfier, 95420 Magny en Vexin.

<u>Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros,</u> merci de joindre **la copie de l'avis d'imposition 2018** (des 2 responsables légaux) sur les revenus de 2017 afin de justifier de votre QR 2019.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
Merci d'en remplir un par enfant

Nom/Prénom de l'enfant

Age de l'enfant

Période des Vacances de printemps 2019
8 jours

Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu 7h30 - 8h00	18h30-19h00
lundi 22 avril 2019		
mardi 23 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
mercredi 24 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
jeudi 25 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
vendredi 26 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
lundi 29 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
mardi 30 avril 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
mercredi 1 mai 2019		
jeudi 2 mai 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐
vendredi 3 mai 2019	7h30 - 8h ☐	18h30-19h00 ☐

* cocher les jours de présence

* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi

Accueil de loisirs

Coefficient de ressources _____

tarif journalier : _____

nombre de jours : _____

Total A _____

Accueil étendu

forfait : 1 euro par matin
1 euro par soir

nombre de matins _____ x1€

nombre de soirs _____ x1€

Total B _____

+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)

TOTAL GENERAL (A + B + C*) : _____

Banque _____

N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95

Date _____ Signature _____

Date de réception